



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5379

Labellisation du parc Zénith en "Espace sans tabac" par la signature d'une convention avec la Ligue Nationale contre le Cancer EI 03388

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINI), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5379 - LABELLISATION DU PARC ZENITH EN "ESPACE SANS TABAC" PAR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER EI 03388 (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Au cœur du 3^{ème} arrondissement, la Ville de Lyon est propriétaire, sur l'ancien site Renault Véhicules Industriels (RVI), du parc Zénith un espace de verdure et de loisirs déployé sur plus de 7 100 m². Il est à rappeler que son aménagement a fait l'objet de la première Evaluation d'Impact Santé (EIS) menée en France sur un parc urbain, avec la consultation de tous les acteurs concernés. Cette étude vise à favoriser l'utilisation de l'espace public par les différents groupes sociaux et notamment à en faire un espace plus adapté et plus accessible pour les familles avec jeunes enfants vivant à proximité.

Aujourd'hui, dans la continuité de la démarche de promotion des « Espaces extérieurs sans tabac », initiée depuis 2015, avec la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC) au sein des aires de jeux des grands parcs lyonnais (parc de la Tête d'or, parc de Gerland, parc Blandan, parc du Vallon, parc Chambovet, parc du Clos Layat), il apparaît opportun de solliciter une nouvelle labellisation pour le parc Zénith. En effet, ce parc situé au milieu d'un campus de six établissements de formation accueillant près de 6 400 apprenants, pourrait devenir un levier pour la sensibilisation contre le tabagisme. En particulier, l'EIS a abouti à huit recommandations sur la régulation du tabac au sein du parc :

1. mener des actions pédagogiques sur le site et dans les établissements avec la Ligue contre le Cancer,
2. décider que d'autres zones dans le parc soient également non-fumeur comme l'espace entre jardin partagé et jeux pour les grands (le long du mur de l'école Emile Cohl), incluant le jardin culturel et de graph, ainsi que la zone de lecture,
3. signaler que ces espaces sont des espaces sans tabac,
4. faire respecter les zones non-fumeur en valorisant les enjeux pédagogiques (pas d'incitation pour les jeunes, impacts du tabagisme passif...), plutôt que de simplement interdire,
5. impliquer les opérateurs pour qu'ils informent les touristes du respect des zones non-fumeur sur le parc lors de leur visite,
6. travailler sur une signalétique sous forme ludique en impliquant les élèves du Campus pro,
7. différencier correctement les espaces et proposer des assises qui proposent un meilleur partage,
8. mettre des cendriers aux entrées du parc pour inciter les fumeurs à mettre leurs mégots « hors du site ».

Incontestablement, le tabac reste encore aujourd'hui la première cause évitable de mortalité en France avec plus de 78 000 morts par an. Et dans la tranche d'âge des 18-24 ans, plus de 31% déclarent être des consommateurs réguliers de tabac. Pour sensibiliser le

public et protéger les jeunes enfants du tabagisme passif, la LNCC a développé avec les municipalités, depuis quelques années, le label « Espaces sans tabac » destinés aux espaces publics extérieurs, parcs et aires de jeux. Le tabac peut être interdit dans les espaces extérieurs labellisés grâce à la prise d'un arrêté municipal sur la base du décret n°2015-768 du 29 juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux.

La LNCC, association reconnue d'utilité publique, propose à la Ville de Lyon de poursuivre au travers de l'adhésion à ce label les objectifs suivants :

- réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants ;
- promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

À cet effet, il est proposé de procéder à la signature d'une convention de labellisation du parc Zénith en « Espace sans tabac », à titre expérimental pour une durée de trois ans, avec la LNCC. Cette expérimentation impliquera une série d'actions renouvelables qui se déclineront comme suit :

- implantation d'éco-cendriers
- installation de trois panneaux de signalétiques « Espaces sans tabac »
- animation lors du mois sans tabac avec les établissements de formation du campus volontaires.

Enfin, il est précisé que cette démarche de la LNCC utilisant des nouveaux modes d'intervention associe le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS (RfVS) dont la ville de Lyon est un membre actif. Comme Lyon, plusieurs villes membres ont d'ailleurs déjà mis en place des espaces sans tabac sur leurs territoires avec succès.

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3512-1, L. 3512-8 et R. 3512-2 ;

Vu la délibération n°2015/1116 du 1^{er} juin 2015 ;

Vu l'arrêté du Maire interdisant de fumer au sein du parc Zénith ;

Vu la convention de labellisation ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

- 1- La convention de labellisation « Espace sans tabac » portant sur le parc Zénith établie entre la Ligue Nationale contre le Cancer via son comité départemental et la Ville de Lyon, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain GIORDANO